

## VENDEUR

Dénom. : **EARL Des Baleines**  
Adresse : **36, rue du Tribel**  
CP Ville : **55000 BAR-LE-DUC**  
Tél. : **06 33 74 08 94 / 06 22 21 80 48**  
@ : **isabelle.abafour@wanadoo.fr**

## ACHETEUR

Dénom. :   
Nom :   
Adresse :   
CP Ville :   
Tél. :   
@ :

Assujetti à la TVA / N° TVA :

Non Assujetti à la TVA

## CONDITIONS DE VENTE 2019

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

>> À la réservation : **385 € TTC** (dont 10 % de TVA soit 350 € HT 35 € TVA). *Un chèque pour la réservation.*

>> À la saillie - solde : **1430 € TTC** (dont 10 % de TVA soit 130 € HT 130 € TVA). *Un chèque pour le solde de saillie encaissé le 01/10/2019.*

Le contrat donne droit à la mise à disposition de 4 doses de 4 paillettes. Les doses restent la propriété du vendeur. Tout envoi supplémentaire sera à la charge de l'acheteur (150€ TTC).

## CONDITIONS PARTICULIERES

L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour être responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur. La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire, cependant le vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de paillettes pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas testantes au 1<sup>er</sup> juillet 2019. **La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné de deux chèques.** L'acheteur s'engage à avvertir, par courrier simple du résultat de la saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable. C'est à l'acheteur de prouver avant le 01/10/2019 par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme gestante et le chèque encaissé le 01/10/2019.

**GARANTIE POULAIN VIVANT si jument à jour de vaccination (rhinopneumonie).**

Fait en double exemplaire à

Le

Signature vendeur :  
**EARL Des Baleines**

Signature Acheteur :  
**Avec mention « lu et approuvé »**

# Contrat de saillie Saison de Monte 2019

Étalon APOLLON DES BALEINES

Jument

N° de Sire

## CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénom. :   
Adresse :   
CP Ville :   
Nom :   
Tél. :   
@ :